

RÈGLEMENT 2015

Article 1 : L'organisateur

Association VOIX DE SUD CULTURELLE –ARTESTIQUE DE TOZEUR

Maison de culture Abou Elkacem Chebbi Tozeur

2200 Tozeur

76463294-94991599-21571301

Mail : avscatozeur@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/AVStozeur>

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Durée des films : inférieur ou égal à 30 minutes

Thème et genre des films : libre

Date de réalisation des films : entre 2013 et 2014

Avoir entre 18 et 35 ans (inclus)

Article 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

Les participants devront remplir un dossier d'inscription, téléchargeable sur la page facebook <https://www.facebook.com/AVStozeur>

Seront joints au dossier les documents suivants :

La fiche d'inscription accompagnée de ce règlement et l'autorisation de diffusion dûment signées

une copie du film sous format DVD

Le dossier est à renvoyer avant le 25 novembre 2014 (cachet de la poste faisant foi) à :

Association VOIX DE SUD CULTURELLE –ARTESTIQUE DE TOZEUR

Maison de culture Abou Elkacem Chebbi

Tozeur 2200

Tout dossier complet, envoyé avant le 25 novembre 2014 sera considéré comme valide.

L'inscription est gratuite.

Les frais de transport, sont à la charge de chaque participant.

Les frais d'hébergement et d'alimentation sont à la charge d'organisateur.

En cas de sélection du film pour participer au Festival, les participants sont tenus de nous faire parvenir une copie du film en format numérique de haute définition (CD de données, disque dur etc.) dans le délai qui leur sera communiqué, afin de rendre possible sa diffusion. Des photos de bonne définition du film seront également demandées aux participants.

Article 4 : SELECTION

Une commission sera chargée de sélectionner les films destinés à participer à la Finale. La décision sera souveraine. Les réalisateurs sélectionnés en seront informés au plus tard un mois avant décision finale.

Article 5 : COMMUNICATION

Dans le cadre de la promotion et de la communication autour de la deuxième édition du journée cinématographique de Djérid, ce dernier sera libre de diffuser, sans limitation de durée et sans contrepartie les noms et les photos des participants et tout extrait des films sélectionnés, ainsi que les informations les concernant, auprès des

différents supports de presse écrite ou électronique, à la télévision, à la radio, sur Internet et par tous moyens électronique de communication au public.

Article 6 : COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé de professionnels du secteur du cinéma.

Article 7 : LES PRIX

Lors de la finale, sera attribué un prix. La décision du jury est sans appel.

Article 8 : RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR :

Les organisateurs de journée cinématographique de Djérid se réserve le droit d'utiliser les informations recueillies sur les formulaires d'inscription selon les modalités prévues par le loi.les organisateurs décline toute responsabilité en cas de mauvaise réception ou de nonréception des dossiers d'inscription et des films, et quelle qu'en soit la raison.

Article 9 : MODIFICATION/ANNULATION

Les organisateurs de journées cinématographique de Djérid se réserve le droit d'écourter, de modifier, d'annuler les journées cinématographique de Djérid ou d'en modifier le contenu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du journées. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être consenti aux participants.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez contacter l'équipe du

94991599-21571301

Mail : avscatozeur@gmail.com

Facebook : <httphttps://www.facebook.com/AVStozeug>

Ce règlement doit être signé et envoyé avec la fiche d' inscription :

Je soussigné(e).....

en qualité de

du film (titre):

déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à en faire respecter toutes les clauses.

Fait à, le :

Signature :